

Compte-rendu du conseil d'école n°1 du jeudi 19 octobre

Présents :

- Equipe enseignante : Stéphanie Resse (directrice), Clotilde Coudrin, Marie-Anne Hervé, Lucie Lamothe et Philippine Bultel.
- Représentants FCPE : Mariette Ladoué ; Marine Rigatti
- Représentants PEEP : Marie Fossier et Emeline Lejeune
- Suppléante FCPE invitée : Magali Combe
- Représentante Mairie : Inès de Marcillac, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires (Education et Restauration).

Absente excusée :

Madame Champagnac, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Chatou.

• Bilan de rentrée :

L'équipe pédagogique se compose de :

- Stéphanie Resse, directrice et enseignante de la classe de PS composée de 28 élèves.
- Clotilde Coudrin enseignante de la classe de MS/GS composée de 28 élèves dont 14 MS et 14 GS.
- Marie-Anne Hervé, enseignante (en 80%) de la classe de MS composée de 29 élèves.
- Lucie Lamothe, enseignante de la classe de PS-GS composée de 27 élèves dont 12 PS et 15 GS.
- Philippine Bultel, enseignante qui s'occupe de la décharge de direction de Stéphanie Resse dans la classe de PS le jeudi et un mercredi sur quatre 1, et qui complète Marie-Anne Hervé tous les vendredis dans la classe de MS.

Depuis la rentrée, nous comptabilisons 3 départs définitifs de l'école :

- le départ d'un GS le jour de la rentrée chez les PS-GS ;
- le départ d'une GS pour les vacances de la Toussaint chez les PS- GS ;
- le départ prévu d'un PS pour les vacances de Noel chez les PS-GS.

Concernant les effectifs de l'école : 112 élèves au lieu de 113 ont été comptabilisés à la rentrée. Ils seront 111 à la rentrée des vacances de la Toussaint.

L'effectif prévisionnel de la rentrée des vacances de Noel est à 110 élèves pour le moment.

La classe de PS-GS de Lucie Lamothe passe donc de 28 élèves prévus à la rentrée à 26 élèves à la rentrée des vacances de la Toussaint.

L'école comptabilise donc à la rentrée des vacances de la Toussaint 40 PS, 43 MS et 28 GS.

Trois ATSEMS sont affectées sur l'école :

- Delphine Gellibert affectée sur la classe des PS à 100% ;
- Ghislaine Baudson affectée sur la classe des PS-GS à 100% ;
- Valérie Lefaux affectée sur la classe des MS et MS-GS à 100% → 50% chez les MS et 50% chez les MS-GS.

• Activités lors des TAP (Temps d'activités Périscolaires) et du Centre de loisirs :

Intervention de Sabrina Goncalves, coordinatrice du Centre de Loisirs et des TAP à la maternelle des Larris.

Madame de Marcillac rappelle que les projets proposés et mis en oeuvre s'inscrivent dans un projet éducatif territorial (PEDT) validé par un comité de pilotage regroupant le Maire, des acteurs éducatifs, des animateurs ainsi que des acteurs départementaux.

Chaque école a son projet qui s'inscrit lui-même dans ce PEDT. Le projet est consultable sur demande auprès de Sabrina Goncalves.

Présentation du projet :

Pour Noël, l'équipe enseignante et l'équipe des animateurs ont décidé de faire du lien entre école et centre de loisirs en partant sur le même thème de décoration : les sapins. L'équipe des animateurs a décidé de sensibiliser enfants et parents au recyclage en n'utilisant que des produits recyclés ou à recycler pour construire leur décoration.

Les projets mis en place à la rentrée des vacances de Noël et qui feront l'objet d'une exposition :

- les GS vont travailler avec Ghislaine Baudson sur des montages et des œuvres en fer ;
- les MS vont travailler avec Valérie Lefaux et Jonathan sur la poupée avec comme référence Niki de Saint Phalle ;
- les PS vont travailler sur un projet photo avec comme référence Andy Warhol.

Les parents se sont questionnés sur la fermeture du Centre de loisirs pendant les vacances de la Toussaint. Celle-ci s'explique par des travaux d'entretien des extérieurs durant les vacances : ce sont des travaux visant à réparer les épaufrures (fissures) sur les murs extérieurs de l'école qui vont faire beaucoup de poussière et de bruit.

Les parents demandent à ce que l'information soit mise plus en avant et que les parents puissent être avertis lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) de la possible fermeture du centre de loisirs pendant les vacances. Madame de Marcillac souligne que l'information peut être donnée via l'espace citoyen.

• Bilan de la coopérative scolaire :

Au 31 juillet 2017, le solde de la coopérative scolaire s'élevait à 4811.15€.

L'équipe enseignante tient à remercier les parents pour leur contribution et leur participation à la coopérative scolaire. Le montant total de leur participation s'élève à 1980€, ce qui a donné un nouveau solde de 6791.15€.

Avec cette somme, l'équipe enseignante a pu acheter du matériel pédagogique chez ODMP pour un montant de 750.50€, ainsi que des nouveaux jeux de construction pour la cour de récréation chez Athanor pour un montant de 274.40€.

Actuellement, le solde de la coopérative s'élève donc à 5766,25€.

• Règlement intérieur :

L'équipe enseignante demande de rajouter un article au règlement intérieur : l'interdiction de ramener et d'utiliser des parapluies à l'école.

Lorsqu'il pleut, les enfants ne sortent pas et font des activités à l'intérieur de l'école. Les parapluies ne sont donc pas nécessaires et peuvent être détournés de leur fonction première.

Cet article a été voté à l'unanimité par les membres du Conseil d'école. Il sera donc ajouté au règlement intérieur.

Les parents sollicitent une souplesse concernant les horaires de l'école pour les parents ayant des enfants scolarisés dans deux écoles éloignées et qui ont peu de temps pour déposer leurs enfants dans une école puis ensuite dans l'autre.

La fermeture du portail étant à 8h30, au moment de la sonnerie, il est arrivé que certains parents ne puissent pas déposer leurs enfants à l'école.

L'équipe enseignante souligne que les horaires sont réglementés et ne peuvent être changés sur simple demande. La réglementation du plan Vigipirate encadre également les consignes d'entrées et de sorties dans les écoles.

Madame Resse souligne également que les dernières sorties s'effectuent à 8h35 pour les parents qui sont rentrés dans l'école à 8h30 et que c'est l'ATSEM des MS et MS-GS, Valérie Lefaux, qui s'occupe de faire sortir les parents. Durant ce laps de temps, elle ne peut pas s'occuper d'un atelier en classe. Si le temps d'accueil du matin est rallongé, ce sont les activités pédagogiques qui ne peuvent pas se faire.

La Mairie a mis en place la garderie des fratries à 8h15 qui permet aux parents de déposer leur(s) enfant(s) dans une des deux écoles dès 8h15 pour ensuite déposer le(s) suivant(s) dans l'autre école.

Les parents soulignent qu'il est parfois difficile, même avec cinq minutes supplémentaires, surtout en temps de pluie et avec la circulation alternée, d'être à l'heure et de pouvoir déposer les enfants dans les deux écoles. Ils demandent à ce que la garderie des fratries commence 15 minutes avant le début de l'accueil du matin par les enseignantes, soit à 8h05.

Excepté lors des cas exceptionnels (grève ou fermeture d'une des garderies en élémentaire ou en maternelle), cette souplesse ne peut donc pas être accordée.

En regard de la réglementation en vigueur, elle ne peut pas être ajoutée au règlement intérieur.

• **Bilan des élections des délégués de parents d'élèves :**

Le taux de participation a été de 56,86% (116 votants sur 204 inscrits).

2 bulletins nuls ont été comptabilisés.

Les Résultats :

- FCPE → 67 bulletins

- PEEP → 47 bulletins

Il y avait 4 sièges à pourvoir. Après les résultats, 2 ont été pourvus pour la FCPE et 2 pour la PEEP.

Les représentants FCPE sont Mariette Ladoué et Marine Rigatti et les représentants PEEP sont Marie Fossier et Emeline Lejeune.

• **Sécurité dans l'école : alarme incendie et PPMS :**

Un premier exercice incendie doit avoir lieu durant la première période de classe. L'alarme incendie a été déclenchée le mercredi 11 octobre à 9h45 par la gardienne de l'école. Il a fallu 58 secondes pour que toutes les classes atteignent les zones de regroupement définies sur le plan d'intervention de l'école.

Un exercice de PPMS (Plan Particulier de Mise en Surêté) a lieu le jeudi 12 octobre. Cet exercice avait pour but le confinement silencieux en cas d'alerte attentat dans l'école.

Cet exercice a été présenté aux enfants sous la forme d'un jeu de cache-cache avec un loup qui cherche les enfants qui doivent se cacher et rester silencieux durant un temps court.

Le but de cet exercice est d'apprendre à rester silencieux tout en se cachant. Les enfants acquièrent ainsi les réflexes demandés. Les enseignantes doivent quant à elle trouver un moyen de confiner la classe en bloquant les portes et les accès extérieurs.

Le confinement s'est très bien passé et a duré 20 minutes.

Un nouvel exercice de confinement concernant les risques majeurs (tempêtes, etc) aura lieu le mardi 12 décembre.

• **Dates à retenir :**

- Semaine du goût : elle a eu lieu du 9 au 13 octobre. Les enseignantes tiennent à remercier les parents pour leur participation et leur investissement tout au long de la semaine. Sans eux, cette semaine ne pourrait pas avoir lieu.

- Photographe : le jeudi 23 novembre matin le photographe viendra prendre les photographies des classes et effectuera les photographies individuelles des enfants ainsi que des fratries de l'école.

- Visites de la PMI : les enfants de début d'année, scolarisés en MS seront vus par l'infirmière scolaire en

novembre. Les parents des enfants concernés recevront une lettre de convocation pour leur(s) enfant(s) ainsi qu'un questionnaire à remplir et à retourner aux enseignantes des MS.

- Bibliothèque : la classe de MS-GS se rendra à la médiathèque de Chatou les 7 et 24 novembre et le 7 décembre.

Les classes de MS et de PS demanderont une visite découverte de la médiathèque en fin d'année.

- Spectacle de Noël : le lundi 4 décembre, la troupe de théâtre de la Cicadelle viendra présenter son spectacle « Kalinka, la petite fille des neiges » aux enfants de l'école.

- Pâtisseries de Noël : le lundi 18 décembre au matin, les parents seront invités à l'école pour cuisiner des pâtisseries avec les enfants

- Chorale de Noël : le mardi 19 décembre à 18h30, les parents seront invités à la chorale de Noël.

Deux événements sont également prévus plus tard dans l'année et en attente de la confirmation des dates :

- Carnaval : il aura lieu un mercredi matin.

- Kermesse : elle aura lieu un samedi matin.

• Liaison Ecole/Mairie :

- Travaux : Point sur ce qui a été fait/Point sur ce qui a été demandé/nouvelles demandes :

Demandes :	Situations :	Réponses :
Réouverture de la cour après l'effondrement d'une partie de la cour.	Suite à des travaux mal réalisés par des particuliers, une partie de la petite cour s'est effondrée. La Mairie a sécurisé la petite cour au moyen de barrières ne permettant pas l'accès à la partie effondrée.	Madame de Marcillac connaît le dossier qui a été confié au service juridique de la Ville. La Mairie a demandé aux propriétaires d'effectuer des travaux de réfection du mur durant les vacances de la Toussaint. Les propriétaires n'ont pas répondu. La Mairie compte relancer le dossier afin d'obtenir des réponses auprès des assurances et des propriétaires.
Construction d'un abri à vélos et trottinettes à l'entrée de l'école.	Les parents d'élèves demandent à ce qu'un abri à trottinettes et vélos soit construit et installé à l'entrée de l'école pour ranger et stocker les vélos et trottinettes personnels des enfants.	La construction et l'installation de cet abri avait été accepté et mis au budget 2017 par la Mairie. Madame de Marcillac se renseigne afin de nous donner une date de réalisation et d'installation.
Construction d'un abri à vélos et trottinettes dans la cour de l'école.	L'école demande à ce qu'un abri à trottinettes et vélos soit construit dans la cour de l'école, au niveau du potager, pour ranger et stocker les vélos et trottinettes de l'école pour empêcher qu'ils se dégradent avec les intempéries.	Madame de Marcillac se renseigne du coût du projet et en fait la demande à la Mairie.
Construction d'un préau	Les parents demandent à ce qu'un préau soit construit dans la cour de l'école.	Madame de Marcillac indique qu'un tel projet est irréalisable à cause du coût d'une telle construction. La construction du préau ne pourra donc pas se faire.
Installer des films occultants sur les surfaces vitrées donnant sur la rue.	L'équipe enseignante demande à ce que des films occultants soient installés sur les surfaces vitrées donnant directement sur la rue afin d'augmenter la sécurité de l'école.	Madame de Marcillac souligne que la commission de sécurité n'a pas jugé cette installation nécessaire, mais va se renseigner auprès de la Mairie pour nous répondre.
Rafaîchissement de la	L'équipe enseignante a demandé à ce que la salle des	Madame de Marcillac nous informe que la demande a été acceptée : les peintures

salle des maîtres.	maîtres soit refaite.	vont être refaites et le sol changé par un sol clipsable.
	Des agents des services techniques sont venus au mois de septembre pour faire le tour de l'école et noter l'état général des pièces.	Madame de Marcillac nous informe que suite à cette visite, des travaux de réfection de la salle de motricité vont être effectués durant des vacances scolaires. La date nous sera donnée ultérieurement.
Installer une structure avec toboggan dans la petite cour.	L'école a récupéré une structure de jeux avec toboggan. Elle devait être installée dans la petite cour. Deux nouveaux agents ont été nommés et ne sont pas encore venus.	Madame de Marcillac va prévenir les deux nouveaux agents nommés pour la vérification et l'installation des structures de jeux de la Ville de Chatou de venir constater et installer si possible cette nouvelle structure. Madame de Marcillac nous informe également que les structures de jeux sont vieillissantes très rapidement et qu'elles sont vérifiées plusieurs fois par an. La structure installée dans la grande cour sera changée dans les deux prochaines années.

- Ménage :

L'équipe enseignante relève que le ménage est mal fait dans l'école. Ce sont les ATSEM qui nettoient la plupart du temps ce qui a été mal fait et le sol ne semble pas avoir été nettoyé. Les enseignantes expliquent que les miettes d'un goûter d'anniversaire sont encore présentes d'une semaine sur l'autre et qu'il y a des moutons de poussière dans les classes. Une mauvaise odeur persiste également dans les toilettes.

Madame de Marcillac va en informer la Mairie et demander de résoudre le problème.

• Concertation sur les rythmes scolaires :

Suite à l'annonce d'un décret gouvernemental ouvrant la voie au retour à la semaine scolaire de 4 jours, le Conseil d'école a pour rôle de statuer sur la situation au sein de l'école.

Les parents d'élèves ont lancé un premier sondage aux parents de l'école afin de connaître leurs positions sur leur volonté ou non de conserver la semaine de 4,5 jours ou de repasser à la semaine de 4 jours.

Il s'avère que les avis sont partagés : la moitié des parents veulent retourner à la semaine de 4 jours, tandis que l'autre moitié veut conserver la semaine de 4,5 jours

Les raisons évoquées sont diverses : qualité des activités proposées durant les TAP, coût supplémentaire pour les familles qui ne peuvent pas faire garder leur(s) enfant(s) le mercredi matin...

L'équipe enseignante souligne que les enfants sont plus fatigués, que les fins de semaine sont difficiles, que les fins de période le sont également. Les enseignantes rajoutent que le mercredi était un jour de repos supplémentaire pour les enfants qui en ressentent vraiment le besoin. Une partie des MS de l'école dort encore en début d'après-midi et il est parfois très difficile de les réveiller et de leur demander de travailler ensuite.

Les parents demandent si avec le rythme à 4,5 jours, les enfants sont plus disponibles pour les apprentissages le matin. Les enseignantes répondent que oui.

Suite à ces échanges, le Conseil d'école est passé au vote concernant les rythmes scolaires :

Pour le retour aux 4 jours : 7 voix.

Pour conserver l'école à 4.5 jours : 2 voix.

Le Conseil d'école est donc pour le retour à 4 jours à la majorité.

• Questions diverses des parents :

- Quels sont les moyens de contrôle concernant la vaccination obligatoire avant l'entrée à l'école ?

Madame Resse répond que lors des inscriptions en Mairie un certain nombre de documents sont demandés aux familles dont la photocopie de la partie « vaccination » du carnet de santé. Les vaccins sont donc vérifiés. Les enfants non vaccinés ne peuvent pas être inscrits.

Madame Resse rajoute également que lors de l'inscription d'un élève de PS à l'école, la même photocopie est demandée afin de garder une trace de ces données.

- Quelles sont les activités proposées aux enfants lorsqu'il pleut durant la récréation ?

L'équipe enseignante explique que les enfants sont regroupés dans la salle de motricité. Un film leur est proposé et parfois des activités de jeux de construction, notamment l'après-midi lorsqu'ils sont moins nombreux.

- Les jeux sont-ils sortis durant la récréation ?

Les jeux sont tous sortis : les enfants ont accès aux vélos, aux jeux de construction, à la structure de la cour ainsi qu'à des ballons.

Les enseignantes ont fait une demande à la Mairie pour tracer des lignes au sol pour délimiter des zones de jeux dans la cour.

- Comment se passe la surveillance de la cour ? Remontées de jeux dangereux dans la cour (étranglement, bagarre) et problèmes de pudeur.

Est ce que les panneaux autorisé/interdit ont été présentés aux élèves ?

La cour est surveillée par deux enseignantes. Une ATSEM est affectée aux toilettes afin de les surveiller et de soigner les enfants qui sont tombés ou se sont fait mal. Chaque soin est noté dans un registre afin de pouvoir suivre ce qu'il s'est passé lors des récréations.

Les enfants ne peuvent aller aux toilettes ou boire de l'eau que s'ils ont demandé l'autorisation et s'ils ont une pince à linge. Il ne peut pas y avoir plus de 10 enfants aux toilettes en même temps.

Les bagarres et jeux dangereux sont interdits dans la cour. Les enseignantes veillent à ce que ces jeux ne se produisent pas dans l'école. Les enfants doivent également venir voir les enseignantes s'il y a une bagarre ou s'ils se sont fait bousculer et que les enseignantes n'ont pas vu.

Concernant les problèmes de pudeur, les démarches auprès des enfants ont été effectuées. Le problème persistant cette année plus particulièrement que les autres années, l'équipe enseignante a demandé à l'infirmière scolaire s'il était possible d'obtenir une intervention de sa part auprès des enfants.

Les panneaux « autorisé » et « interdit » sont connus des MS et des GS mais n'ont pas encore été représentés. Il est prévu que ce soit le cas et qu'une nouvelle explication avec les zones de jeux délimitées de la cour soit organisée pour tous les niveaux et toutes les classes de l'école au sein de chaque classe.

- Que faites-vous des vêtements perdus ou échangés ? Certains parents n'ont toujours pas récupéré des vêtements qui appartiennent à leur(s) enfant(s).

Les vêtements que nous retrouvons sont posés aux porte-manteaux dans le hall d'entrée. Les parents peuvent ainsi vérifier que les vêtements perdus ne s'y trouvent pas.

Concernant les vêtements échangés, chaque enseignante récupère les vêtements qui leur sont redonnés et les redistribue ensuite aux parents qui les attendent.

Quand les vêtements sont rapportés et non réclamés (sans nom et prénom dessus), nous les posons également aux porte-manteaux.

L'équipe enseignante rappelle aux parents que les vêtements doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant au moyen d'une étiquette. C'est très rarement le cas et il est parfois difficile de savoir à qui appartient certains vêtements.

- Livre des Grandes Sections : les parents d'élèves proposent aux enseignantes de GS de faire un livre regroupant des photos de l'année des GS afin qu'ils gardent un souvenir de la maternelle. Les parents proposent de venir prendre les photos eux-mêmes afin de ne pas rajouter une charge de travail aux enseignantes et que le livre serait vendu à prix coûtant, le but n'étant pas lucratif. Les parents précisent que ce projet ne peut se faire uniquement qu'avec toutes les autorisations de prises de vue des parents de GS.

Les enseignantes de GS ont consulté un exemplaire possible et très complet de ce livre, mais n'en voyant pas l'intérêt pédagogique, elles préfèrent ne pas s'impliquer dans ce projet.

- Y-a t-il toujours un partenariat avec la maison de retraite ?

Le partenariat existe toujours.

Les élèves de MS-GS ont invité les membres de la maison de retraite à participer avec eux aux jeux de société le mercredi matin.

L'équipe enseignante compte se mettre en relation dès la rentrée des vacances de la Toussaint avec la maison de retraite afin de continuer les projets mis en place entre les deux partenaires.

- Sécurité devant l'école : surveillance du passage piéton.

La mairie rappelle que la sécurité aux abords de l'école est une priorité.